

APPEL D'OFFRES THEMATIQUE 2010

Discipline(s) concernée(s) : MEDECINE, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT

La santé des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) du GIP Enfance en Danger (GIPED) vise à améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance envers les mineurs, à éclairer les débats, à aider à la prise de décisions, et à améliorer la situation des enfants, des adolescents et de leurs familles.

Dans cette optique, le Conseil scientifique de l'Oned et le Conseil d'administration du GIPED sont convenus de la nécessité de proposer chaque année un ou des appel(s) d'offres de recherche.

Dans le cadre de son appel d'offres thématique 2010, l'Oned financera des recherches permettant d'apporter de nouveaux éléments de connaissance sur **la santé physique et psychologique ainsi que sur la déficience des enfants accueillis au titre de la protection de l'enfance**.

Ces recherches pourront consister soit à produire des données épidémiologiques nouvelles soit à exploiter des données épidémiologiques préexistantes, notamment celles produites par la PJJ, dans le but de dresser un état des lieux statique ou dynamique de la santé des enfants accueillis sur un ou plusieurs territoires (département, région, bassin d'emplois...). Elles devront rendre ainsi compte de la prévalence, de la gravité et de la répartition - selon l'âge, le sexe, l'origine sociale et, si possible, les types de prise en charge (établissement ou placement familial) - des différents types de déficiences, de pathologies, de troubles et de souffrances physiques et psychiques des mineurs accueillis, y compris survenant durant le placement.

Les recherches pourront mettre en perspective ces données objectives avec des données portant sur la perception que les enfants et les jeunes se font de leur état de santé.

Dans tous les cas, elles devront mettre en relation ces données avec l'état de santé de la population générale de référence.

Il serait en outre intéressant que les recherches permettent d'éclairer *au moins un* des éléments suivants au regard des questions présentées, à titre indicatif, dans l'encadré figurant ci-après :

- l'application de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance quant à la réalisation des bilans de santé,
- l'évaluation des situations à l'entrée du dispositif,
- l'accès aux soins et le suivi sanitaire des enfants et des jeunes placés,
- les instruments de pilotage des politiques publiques locales,
- l'organisation interne des services du conseil général.

Enfance en danger

- L'application des dispositions relatives à la réalisation des bilans de santé obligatoires prévus par la loi 293/2207 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance : ces bilans sont-ils systématiquement effectués pour les enfants placés ? Par qui ? Le cas échéant, les données recueillies sont-elles effectivement exploitées sur le plan de l'accompagnement individuel et du pilotage des politiques publiques ?
- L'évaluation de l'état de santé des enfants et des jeunes à l'entrée du dispositif : Cette évaluation est-elle systématique ? Qui la réalise ? Avec quels moyens ? Comment sont impliqués les parents ? Dans quels cas la santé de l'enfant est-elle une indication de placement ?
- L'accès aux soins et le suivi sanitaire des enfants et des jeunes placés : Comment ce suivi est-il organisé ? Par qui ? Selon quelle périodicité ? Avec quelle implication des parents ? Quels sont les obstacles existant à l'accès aux soins ?
- Le cadre posé par les politiques de planification : Comment s'articulent les schémas enfance, handicap, les plans psychiatrie et santé mentale, le projet stratégique régional et projet opérationnel territorial de la PJJ, etc. ? Quels sont les moyens d'action et leviers utilisés par les conseils généraux dans ces différentes instances de planification ? Quels sont les partenariats spécifiques existants (école, PJJ, hôpital, pédopsychiatrie, psychiatrie, MDPH) en matière de prévention et de suivi sanitaire des enfants et des jeunes placés ?
- Le cadre posé par l'organisation interne des services du conseil général : Existe-t-il un pôle médical interne ? Comment sont organisées les relations entre les services ASE, de la PMI et de la MDPH ? Quels sont les moyens humains disponibles pour assurer l'évaluation et le suivi sanitaire des enfants et des jeunes ? Existe-t-il des politiques de préventions mises en œuvre au bénéfice des aux enfants et jeunes pris en charge ?

Modalités

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le **14 mai 2010** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur, ONED, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.

Ils seront constitués des éléments suivants :

- Dix exemplaires du dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'Oned).
- Dix exemplaires du texte du projet de recherche, qui ne devra pas dépasser 10 pages, hors annexes (Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne).
- Un résumé du projet de recherche (une page, 1800 signes) en 20 exemplaires.

Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONED. La commission scientifique de l'appel d'offres, présidée par le professeur Dominique Fablet, pourra auditionner les équipes de recherche présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **22 juin 2010**. La durée du projet ne pourra excéder **24 mois**.

Après avis de la commission scientifique de l'appel d'offres, le Conseil d'administration du GIP Enfance en danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2010**.